

Séance du 24 septembre 2025
Délibération N° 91-2025

En exercice : 28

Présents : 15

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Action Sociale" : 18

Présents : 10

Date de la convocation : 10 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ Mme M. DENIS M. P. ROUAULT	M. H. LHERMITTE M. J.C. ROUAULT	Mme C. GASTÉ M. R. SURCOUF	M. G. CRESPIN Mme BOISNARD
SUPPLENANT : M. B. GUITTON			
POUVOIRS : de M. H. DEPOUEZ à Mme K. BOISNARD de M. K. BETTAL à M. J.C. ROUAULT			

SUPPRESSION DE POSTES A COMPTER DU 01.10.2025

Madame Karine BOISNARD, Vice-Présidente de l'Action Sociale, informe les membres du Comité Syndical, qu'il est proposé de supprimer des postes suite à des avancements de grade :

- 3 postes d'Educateur de jeunes enfants à temps complet
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieur à temps complet

En date du 17.09.2025, les deux collèges du Comité Social Territorial ont émis un avis favorable à l'unanimité concernant la suppression ces postes à compter du 01.12.2024 tel qu'indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à l'unanimité** :

- Décident la suppression les postes susnommés à compter du 01.10.2025.
- Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de :
sa réception en Préfecture le2025,
sa publication le2025,
sa notification le2025.
Le Président

Le registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président